



Bessines &chos



Juin 2020

Edito du maire

Chères Bessinoises, chers Bessinois,

Le moment est venu de dire les choses avec réalisme et objectivité avec l'espoir de mettre fin aux attaques personnelles dégradantes. Je déplore les insultes anonymes que j'ai reçues de 9 personnes qui manquent de courage pour avancer sans masques, je les invite à venir m'en parler les yeux dans les yeux

J'ai été élu conseiller municipal sur la liste conduite par Noëlle ROUSSEAU comme 15 de nos colistiers. J'étais placé en seconde position et pressenti pour être 1^{er} adjoint. Après notre victoire, pendant le confinement, Noëlle ROUSSEAU a refusé de commencer à travailler sur les dossiers pour préparer notre installation. Cette situation a fait naître des doutes sur sa motivation à animer une équipe municipale. Tout cela a été échangé au sein du groupe, en toute transparence. Elle a refusé ma proposition d'intervertir nos rôles adjoint/maire ou de se plier au résultat d'un vote interne.

Tenant au poste de maire, elle aurait pu profiter du mois suivant pour rassurer ses colistiers en nous montrant concrètement son implication, sa détermination à tenir son rôle. Nous lui avons demandé à maintes reprises. Au contraire, elle a choisi de refuser de communiquer, d'agir au sein de l'équipe malgré les nombreuses demandes, en ignorant les inquiétudes de chacun. Avant nous l'équipe précédente avait dénoncé ses mêmes faiblesses dans un tract humiliant après avoir voté sa destitution de première adjointe.

En conséquence, la majorité de nos élus m'ont sollicité pour briguer le poste de maire, en espérant encore pouvoir uniquement inverser les rôles de maire et premier adjoint. Malheureusement, certains conseillers ont annoncé leur intention de démissionner si Noëlle Rousseau n'était pas proclamée Maire. Ce qu'ils n'ont pas encore fait à ce jour.

Le maire ne s'autoproclame pas. La loi ne désigne pas la tête de liste comme Maire, mais donne le pouvoir au Conseil municipal de l'élire. C'est en application de la loi, que j'ai été élu Maire, par 8 voix contre 6 et 5 abstentions. C'est l'expression la plus parfaite de la démocratie. D'autres communes ont fait ce même choix.

Les autorités administratives ont validé cette élection. Le déni de démocratie n'est pas de notre côté, contrairement aux dires de Patrick THOMAS et aux écrits partisans de la presse locale trop impliquée à titre personnel, mais de ceux qui refusent de se soumettre aux résultats d'une élection non contestable et non contestée.

La seconde réunion du conseil municipal le 3 juin, a révélé une stratégie inhabituelle ou d'anciens adversaires, qui se haïssent, se réunissent dans une union de façade pour faire obstruction à la bonne marche des affaires communales. La zizanie au sein de notre liste, ne justifie pas cette alliance dont le seul but est d'assouvir une rancune destructrice. Cette obstruction est leur choix et nuit aussi aux Bessinois qu'ils disent vouloir défendre. Un seul exemple : le maire n'ayant pas délégué pour prendre la décision relative au droit de préemption de la commune lors d'une transaction immobilière, la décision revient au conseil municipal et est retardée jusqu'à sa prochaine réunion au préjudice des parties.

Pour mon compte, ce n'est ni Patrick THOMAS, ni Noëlle ROUSSEAU et leurs manœuvres antidémocratiques qui m'intimideront. Je ne démissionnerai pas. Seule une décision judiciaire ou administrative m'y contraindra.

Nous avons commencé à travailler dans des conditions difficiles, je le reconnais. La municipalité sortante ne nous a fourni aucune information sur les dossiers en cours ; l'ordinateur du Maire a même été vidé de son contenu professionnel... Le constat sur la gestion de la commune est accablant : le personnel technique est en déshérence, l'entretien des espaces verts est abandonné depuis longtemps (il n'y a plus une débrouilleuse en état de marche...), une classe de maternelle sera fermée à la rentrée avec l'accord du maire et la justification de Patrick THOMAS. (On peut légitimement s'interroger sur la position de Noëlle ROUSSEAU sur ce sujet qu'elle connaît bien et son soutien ou non à la pétition des parents pour le maintien de cette classe).

Des articles plus détaillés publiés dans ce journal sur l'endettement de la commune, la rénovation des bâtiments communaux et la reprise des écoles pourront contribuer à votre meilleure information en toute transparence et objectivité.

Notre équipe est nouvelle, peut-être trop naïve, mais dévouée et désintéressée.
J'appelle mes colistiers à revenir au bon sens et s'investir à nos côtés pour le bien des Bessinois.
Avec votre soutien nous réussissons ensemble.

Christophe GUINOT

Un point sur la réhabilitation des bâtiments communaux

Une de mes premières actions à cette fonction d'adjoint, après le Conseil d'installation du 23 mai 2020, a été d'accompagner le Maire sur **LE** chantier de réhabilitation des bâtiments communaux. C'est le nom précis et enregistré de ce programme, mais il est plus simple de l'appeler le chantier de la mairie et des écoles. Nous y sommes allés dès le mercredi 27 mai.

Lors d'une réunion citoyenne que nous avons tenue quelques jours avant les élections municipales du 15 mars, j'ai pris la parole pour évoquer le caractère amateur de la gestion, par la municipalité du moment, du dossier de « réhabilitation des bâtiments communaux ». Avec les éléments très partiels que je possédais, éléments aimablement transmis par mon confrère maître d'œuvre.

Lorsque je parlais d'amateurisme, j'étais en-dessous de la réalité.

Aujourd'hui, j'ai pu prendre connaissance d'une plus grande partie du dossier, et je tenais à vous en faire état par ce billet. Je vais tenter d'être synthétique, tant le contenu est complexe, et tant l'impact financier pour la commune (et donc pour nous tous, contribuables locaux) est conséquent.

1/ Le point de départ du programme est un concours d'architectes, avec une enveloppe de travaux affichée à **1 500 000 € HT**. Le cabinet Triade a été retenu.

2/ Les entreprises sont consultées, avec les procédures d'usage, directement liées au Code de Marchés Publics. La valeur des travaux, confirmée par les devis des entreprises retenues et validée par ce que nous appelons « Actes d'Engagement », s'élève à **2 036 949,25 €**.

Nous voici donc avec un dépassement de plus de **35 %** du coût initial estimé pour les travaux !

Vous rendez-vous compte de ce que représente, pour notre commune, un surcoût de près de

537 000 € ? Tout comme la valeur globale du programme, très importante au regard des finances de la commune, le surcoût est lourd, très lourd. Et pourtant, ça passe !

3/ Les commandes sont passées aux prestataires avant que ne débutent les travaux. Le dossier était « tronçonné » en tranches, l'architecte avait sans aucun doute produit une estimation intermédiaire, avec un gros dépassement qui nécessitait ce découpage en tranches appelées optionnelles, au nombre de 4. C'est ce point qui avait provoqué mon propos professionnel en réunion citoyenne avant les élections. Vous achetez une voiture. Elle est au-dessus de votre budget, mais, cette voiture, vous la voulez. Donc, le vendeur vous la propose avec des options, pour amoindrir le coût : option 1, les roues ; option 2, le moteur ; option 3, les sièges ; et enfin option 4, la climatisation. Et vous, acheteur, vous prenez.

Donc, à ce jour, seule ce que nous appelons dans notre jargon la tranche ferme est commandée aux entreprises, en l'occurrence les travaux de rénovation de la mairie ! Cette tranche représente une valeur de **665 604 € H.T.** Les tranches optionnelles, non commandées, concernent l'école maternelle, l'école primaire, les cours et abords, et enfin la chaufferie. Comprenez donc bien ce que je viens d'écrire : les travaux des écoles ne sont pas engagés auprès des entreprises !

Et compte tenu de ce que nous a laissé la précédente municipalité, je mettrai toute ma force pour qu'ils ne soient pas engagés en l'état. Le dépassement de budget constaté est inacceptable ! De plus, le contenu des travaux des écoles a été défini sans concertation avec le personnel enseignant et encadrant, ce que j'ai déjà évoqué en réunion citoyenne et que je trouve simplement irréal.

Mon estimation de l'amateurisme de l'équipe précédente était sous-évaluée, je le reconnais volontiers, mais le Maire, moi-même et notre équipe allons tout mettre en œuvre pour pallier à ceci.

Avant de conclure ce billet, je précise avoir demandé au maître d'œuvre du chantier, à la fin de notre visite du 27 mai :

- Un état financier complet des travaux réalisés. En effet, nous devons sans doute supporter des suppléments qui, à ce jour, ne sont pas connus !
- Un planning de terminaison de la tranche ferme, vraiment perturbée par le Covid 19, et sans visibilité aujourd'hui,
- Une prise de rendez-vous avec le Maire pour la définition précise, complète et correcte du programme à suivre.

Pour terminer, cette fois, deux petites observations, toujours sur le même sujet, et j'en termine donc avec votre prise d'attention :

- Malgré le gros dépassement de budget, les travaux ne contiennent rien en matière d'aménagement devant la mairie. A nous d'imaginer ce qui pourra être réalisé en accord bien évidemment avec l'architecte, et à nous tous de payer ce qui sera sans aucun doute un surcoût de plus.
- Les travaux concernent les bâtiments communaux, mairie et écoles. Malgré l'indispensable rafraîchissement des classes, malgré les nécessaires mises en conformité des écoles, et malgré un important surcoût avéré des travaux, il est décidé de débiter par la mairie. **C'était faire bien peu de cas des enfants de la commune, des enseignants et des personnels communaux s'occupant des écoles.**

Le chantier a débuté en mars ou en avril 2019. Nombreux sont les événements survenus depuis ce démarrage, et tout aussi nombreuses sont les incertitudes qui entourent son déroulement à venir. Nous devons les gérer, et nous sommes là pour assurer cette mission.

Sachez simplement que les écoles ne seront pas réhabilitées dans le même volume que l'initialement prévu. Sachez également que tout ceci durera encore de nombreux mois, et nous ne pourrions préciser cette durée que lorsque nous saurons ce que nous réaliserons.

Roland Le Dréo, 1^{er} adjoint chargé des travaux, des bâtiments et des marchés publics

A Propos de la fermeture d'une classe de l'école maternelle.

Vous prendrez connaissance du courriel ci-après que Jacques MORONVAL a adressé le 31 mars 2020 à Madame Dominique BARZOTTI inspectrice d'académie.

Bonjour Madame Barzotti

Considérant les décisions des services de l'état concernant le PLUi de rendre à l'agriculture 15 ha constructibles,

Considérant que peu de terrains sont encore disponibles pour des constructions neuves,

Considérant que la vente d'un terrain communal à un lotisseur pour la construction d'un habitat à destination essentiellement de primo accédant (18 parcelles) est bloquée par les services de la DRAC afin de faire effectuer des fouilles archéologiques suite aux résultats d'un diagnostic préventif,

Considérant la moyenne annuelle des naissances sur les 7 dernières années à 13 enfants sur la commune,

Considérant un effectif pour la rentrée de septembre 2020 de 49 enfants pour 3 classes soit 16 enfants en moyenne par classe,

Considérant que certaines familles bessinoises mettent leurs enfants dans le privé,

Je ne m'oppose pas à la fermeture d'une classe de maternelle pour la rentrée de septembre 2020.

Cordialement

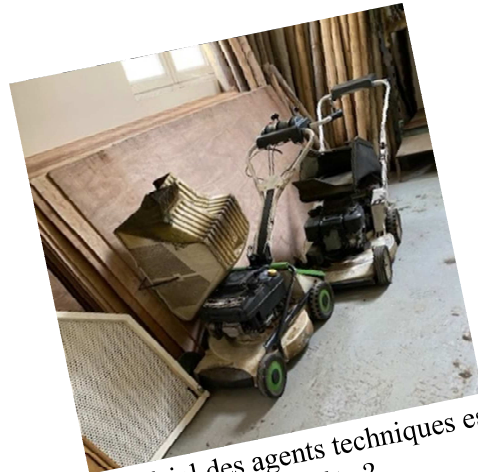
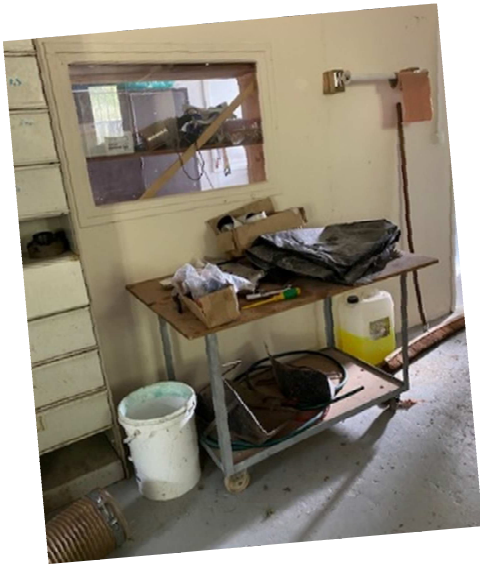
Jacques Moronval

S'il suffisait de ne rien faire pour que la classe de maternelle soit maintenue à la rentrée 2020 en application de l'engagement de Monsieur BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale de ne fermer aucune classe en milieu rural sans l'accord du maire, on peut légitimement s'interroger sur l'excès de zèle de notre municipalité pendant la période du confinement comprise entre notre élection et notre installation officielle ? La liste des arguments laisse pantois !!!

La nouvelle municipalité a rencontré l'Inspectrice et soutient la pétition des parents d'élèves. Elle est intervenue auprès de notre sénateur M. Patrick MOUILLER et de notre députée Mme Delphine BATHO pour qu'ils intercèdent en notre faveur auprès des autorités compétentes pour reporter cette fermeture en application de l'engagement du Ministre.

Etat des lieux des biens communaux

Ateliers communaux ou décharge municipale ?



Le matériel des agents techniques est-il opérationnel ou obsolète ?



Les douches du gros buisson Moississure illusion ou réalité ?



Stade de foot ou pâturage communal ?



L'éclairage du parking de La grange est-il en état de marche ?

AU SUJET DE L'ENDETTEMENT DE NOTRE COMMUNE

Questions d'un habitant candide au nouvel adjoint chargé des finances

1- Quel était l'endettement de la commune au 31/12/2013 au départ de municipalité dirigée par Gilbert BARANGER ?

Réponse : 272 € par habitant soit environ 460 000 €.

2- Combien d'emprunts la commune a-t-elle souscrit entre 2014 et 2020 ?

Réponse : 4 (3 en 2016 et 1 en 2019)



3- Pour quels montants ?

Réponse : Pour un montant total de 1 900 000 € (500 000 € en 2016, 1 400 000 € en 2019)

4- Quel est l'endettement au 31/12/2019 au départ de la municipalité sortante ?

Réponse :

= 1 246 698,40 € (situation comptable : prêts versés) : soit 729 € par habitant. (Cf : Edito du maire dans BESSINES & CHOS de février 2020)

= 1 946 698,40 € (compte tenu du contrat signé avec le Crédit Agricole comprenant la dernière tranche d'emprunt de 700 000 € restant à débloquer pour financer les travaux dans les écoles) soit 1138 € par habitant.

5- Cet endettement est excessif ?

Réponse : Les analystes des collectivités locales considèrent que lorsque l'endettement d'une commune dépasse le montant de son budget annuel de fonctionnement, elle entre en surendettement (le budget de fonctionnement de 2020 voté en mars 2020 est équilibré en recettes et en dépenses à 1 530 526 €). L'endettement moyen des communes de notre taille est de 610 € par habitant.

6- La municipalité sortante a-t-elle bien géré les finances de notre commune ?

Réponse : JOKER : on vous donne des éléments factuels ; l'appréciation de la municipalité sortante est de votre seule responsabilité.

7- Quel sera l'endettement au 31/12/2025 (fin du mandat de la nouvelle municipalité)

Réponse : 1 304 667,56 € (si aucun nouvel endettement) : soit 763€ par habitant.

8- La nouvelle municipalité pourra-t-elle emprunter pour faire des travaux de voirie qui sont très nécessaires ?

Réponse : Ça dépendra de vos élus qui décideront ou non de poursuivre d'endetter la commune. Ce sont eux qui dépensent, C'est vous, avec vos impôts, qui rembourserez les emprunts.

9- Au moins est-on sûr que notre argent a été bien utilisé ?

Réponse : Les dépenses municipales sont effectuées selon une procédure stricte et sont contrôlées par le Payeur Municipal (agent du ministère des finances) qui veillent à leur régularité.

L'opportunité des dépenses est de la seule responsabilité de la municipalité qui, si elle a « la folie des grandeurs », s'endette sachant que les élus passent mais que les dettes restent et seront toujours remboursées par les contribuables qui eux continueront à résider sur la commune.

Mais, il faut savoir raison garder, Bessines n'est pas la commune la plus endettée de France même si elle a fortement accru son endettement ces dernières années et qu'elle ne pourra pas continuer ainsi. En fait, c'est vous qui avez la réponse :

- Les nouveaux emprunts contractés entre 2014 et 2019 (1,9 million d'€) ont-ils financés des projets que vous approuvez ou qui ont apporté un plus à notre commune ?
- La rénovation du bâtiment de la Mairie d'un coût prévisionnel de quelque 700 000 € HT (et qui sera dépassé) était-elle nécessaire et plus urgente que la rénovation des écoles ?

Retour à l'école pour tous

Tous les enfants vont retrouver le chemin de l'école à partir du lundi 22 juin.

L'allègement des mesures sanitaires quant à la distanciation des élèves et la désinfection des classes vont permettre de reprendre un fonctionnement plus habituel.

Nous remercions chaleureusement tous les employés de la commune qui ont travaillé très dur pour permettre l'accueil des élèves dans de bonnes conditions depuis le 12 mai ainsi que la mise en place de la nouvelle organisation en seulement 24h !



Finis les pique-niques !

Un service de repas chaud avait été mis en place à partir du jeudi 18 juin dans les classes.

Mais l'allègement des protocoles permettra dès lundi 22, le service des repas à la cantine (repas fournis par l'entreprise Chollet traiteur)

Accueil de loisirs pour l'été

L'accueil pour l'été sera ouvert pour les 4 semaines de juillet et la dernière semaine d'août aux horaires habituels.

Les camps ne pourront pas être organisés mais les enfants auront malgré tout accès à une offre en lien avec la ligue de l'enseignement



Le réseau de transport desservant les communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais est gratuit. Toutefois, l'inscription est obligatoire afin de permettre de dimensionner les services de transports scolaires en fonction de la demande.

Comment s'inscrire ?

Rendez vous sur le site www.tanlib.com

Rubrique « Services + » / « Services scolaires »
Vous devrez remplir un formulaire et vous recevrez quelques jours plus tard une attestation de transport à imprimer que votre enfant devra conserver sur lui lors des déplacements en bus, elle pourra lui être demandée.

Si l'inscription en ligne est impossible, rendez-vous à l'agence Tanlib, Place de la Brèche à Niort muni d'une photo d'identité.

Dossiers en cours

- Réunions de concertation planifiée avec le département des Deux Sèvres, Niort aggro, Foncia (copropriété de la Mude) et les commerçants pour une amélioration de la circulation sur la zone commerciale de la Mude.
- Déclaration d'un sinistre suite à des travaux mal exécutés en 2012 sur le gymnase du gros buisson pour obtenir la prise en charge par l'assurance dommage ouvrage de la réparation.
- Réfection conforme du chemin blanc de la Pierre levée (derrière la maison de Jean Richard) : Suite à des travaux sommaires réalisés par une entreprise qui n'a pas respecté les directives du CREN (Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes), les travaux vont être repris dès validation du dossier en préfecture.
- Remise en état de la voie d'accès et du parking du gros buisson ainsi que du parking de l'ancienne poste.
- Remise en état du stade proche de la déchèterie.
- Lancement de l'entretien des espaces verts : Haies, pelouse, stade du gros buisson ...

Nous vous rendrons des comptes au fur et à mesure de l'avancée de chaque dossier.



La vie reprend son cours ...

A compter du 8 juin,
Reprise du ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables



aux dates habituelles
Ordures ménagères le jeudi.



Ordures recyclables :

Mercredi tous les 2 semaines à compter du 10 juin

A compter du 15 juin,
Réouverture de la déchèterie aux horaires habituelles :

Le lundi, mercredi, vendredi de 14h à 18h
et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
(Fermeture des portes 5 minutes avant 18h)



Ramassage des déchets – dimanche 28 juin à 10h

Les jardins partagés de Bessines et sa section natur'éco vous proposent une sortie écolo (ramassage des déchets) dans les rues et chemins de notre commune.

Afin d'avoir un village propre et de faire une bonne action.

Retrouvons-nous **le dimanche 28 juin à 10h** sur la place de la mairie (en rénovation).

Apportez votre matériel : gants, poches, pinces, pics et autres. Nous formerons des petits groupes de 5 ou 6 personnes afin de sillonner le plus possible d'endroits.

Pour le vide-greniers qui était prévu au mois d'avril, ce n'est que partie remise. Nous récupérerons tous nos petits objets (intérieurs ou extérieurs) d'une valeur de 50c à 10€ : cadres, bibelots, pots, verres, vases etc...

Merci de votre participation

Pour tout renseignements : pascale.cordeau@orange.fr



Une vie associative locale très dynamique

L'équipe municipale a rencontré les associations pour un temps de présentation et d'échange le mardi 9 juin.

Notre commune est riche de nombreuses associations gérées par des bénévoles qui œuvrent au quotidien pour rassembler les Bessinois autour d'activités sportives, culturelles, solidaires, écologiques, de loisirs ...

Ils sont très motivés, et plein d'idées pour innover, créer ensemble des événements qui plaisent aux Bessinois et mettent en valeur notre commune

Le monde associatif est capital pour notre commune et nous le soutiendrons encore davantage cette année pour compenser la baisse de leurs ressources liées à la suppression de leurs activités rémunératrices pendant la crise sanitaire.

Une réunion est prévue le mardi 30 juin afin d'organiser l'agenda des manifestations de chaque association.

Après 3 mois de pause forcée, elles vont pouvoir progressivement reprendre leurs activités. Dans un premier temps en extérieur et en suivant des protocoles rigoureux. Puis au gros buisson après un grand nettoyage.

Nous espérons pouvoir mettre en place en septembre un forum des associations si la situation sanitaire le permet.

Nos associations ...

- Bessines animation
- Comité des fêtes
- Anciens combattants
- Ascobe, jumelage coopératif
- VO2 Bessines
- Bessines forum sud (Association des commerçants)
- Bessines ASPTT
- ACCA Chasse
- Bessinons ensemble
- Club détente et loisirs
- Association des parents d'élèves
- Les randonneurs Bessinois
- Promotion de l'angélique
- Les jardins partagés de Bessines
- Bibliothèque
- Tennis club



**COUPON réponse à remplir au verso
et à déposer en mairie**

La bibliothèque associative réouverte depuis le samedi 13 juin.

Le port du masque ou de la visière est obligatoire, Désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique fourni à l'entrée, nombre de personnes limité, respect du sens de la circulation et des distances de sécurité entre les personnes.

Horaires d'ouverture :

Le mercredi de 15h à 17h30

Le samedi de 10h à 12h30

Pendant les vacances d'été en juillet et août seulement le samedi.

Et si l'été était chaud, chaud ... ?

Comme nous l'avons constaté ces 3 dernières années le réchauffement climatique s'accroît. Le début de l'année 2020 est déjà « le plus chaud jamais mesuré » en France, et d'après météo France ce n'est pas fini. Il faut donc s'attendre à un temps plus sec et plus chaud que la normale cet été.


Avec l'arrivée de ces fortes chaleurs, les personnes âgées ou fragiles présentent les plus grands risques de coup de chaleur, de déshydratation voire de crises cardiaques ou d'AVC.

Afin de prévenir ces risques, voici quelques conseils :

- Boire au minimum 1,5 l de liquide / jour
- Eviter l'alcool, les boissons gazeuses ou contenant de la caféine.
- Ne pas sortir pendant les heures les plus chaudes de la journée (12h à 17h).
- Consommer des repas légers en évitant les aliments trop froids ou trop sucrés, privilégier les fruits, les salades de légumes gorgés d'eau (courgettes, tomates, concombres).
- Limiter le temps d'exposition au soleil, porter 1 chapeau, des lunettes, écran total.
- Avoir un système de ventilation fonctionnel à la maison si possible, sans exposition directe.
- Porter des vêtements appropriés à la température extérieure, de couleur claire, non adhérents et de préférence non synthétiques.
- Lorsque les températures commencent à monter considérablement quelques actions peuvent être prises pour aider vos proches :
 - Rendez-vous au domicile de vos proches âgés au moins 1 fois /jour pour voir comment ils vont, pensez à demander de l'aide aux voisins ou amis.
 - Vérifiez s'ils boivent, les personnes âgées perdant la sensation de soif.
 - Au besoin appliquez des serviettes humides et fraîches afin de faire descendre leur température corporelle.
 - Vérifiez si les stores et volets sont fermés pour abaisser la température de la pièce.

Afin d'aider au mieux nos personnes âgées ou fragiles (souffrantes, handicapées, venant d'être opérées...) nous vous proposons un coupon à remplir afin de les recenser pour nous permettre de les contacter et d'intervenir si nécessaire.

Merci de déposer ce coupon à la mairie ou de téléphoner (05-49-09-10-64) afin de nous donner vos coordonnées



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone d'un proche à joindre en cas de problème :

Adresse email :



Directeur de Publication :
Christophe GUINOT

Edition :
Mairie de Bessines

Contact :
mairie@mairie-bessines.fr
Tel : 05-49-09-10-64